

Léopold, etc.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Le sieur Édouard-Joseph Mercier, membre de la chambre des représentants, directeur de l'administration générale des contributions directes, cadastre, douanes et accises, est nommé ministre des finances, en remplacement du sieur L. Desmaisières.

Art. 2. Notre ministre des affaires étrangères (M. Lebeau) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

87. — 18 AVRIL 1840. — *Arrêté royal qui réunit l'administration de la sûreté publique au ministère de la justice.* (Bull. offic., n. XVIII.)

Léopold, etc.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. L'administration de la sûreté publique est distraite du ministère de l'intérieur et réunie à celui de la justice.

Art. 2. Nos ministres de la justice et de l'intérieur (MM. Leclercq et Liedts), sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

88. — 18 AVRIL 1840. — *Arrêté royal qui réunit l'administration de la marine au département des affaires étrangères.* (Bull. offic., n. XVIII.)

Léopold, etc.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. L'administration de la marine sera distraite du département des travaux publics et rentrera au département des affaires étrangères.

Art. 2. Nos ministres des affaires étrangères et des travaux publics (MM. Lebeau et Rogier), sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

89. — 18 AVRIL 1840. — *Arrêté royal qui transfère les attributions de la milice et de la garde civique au département de l'intérieur et celles de l'instruction publique,*

des lettres, sciences et arts au département des travaux publics. (Bull. offic., n. XVIII.)

Léopold, etc.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Les attributions du département des travaux publics, en ce qui concerne la milice et la garde civique, sont transférées au département de l'intérieur.

Art. 2. Les attributions du département de l'intérieur, en ce qui concerne l'instruction publique, les lettres, sciences et arts, sont transférées au département des travaux publics.

Art. 3. Nos ministres de l'intérieur et des travaux publics (MM. Liedts et Rogier) sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

90. — 15 AVRIL 1840. — *Loi accordant, par voie de transfert, un crédit au ministère des travaux publics.* (Bull. offic., n. XIX.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres décrété, et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Un crédit de cent trente-deux mille francs (132,000 fr.) est ouvert au département des travaux publics, à l'effet de pourvoir le paiement des travaux extraordinaires que le rétablissement de la navigation sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc a rendus nécessaires.

Art. 2. Ce crédit, qui formera l'article 14 du chap. IV au budget des travaux publics, exercice 1839, sera couvert au moyen de pareille somme à prélever, par voie de transfert, sur l'art. 1^{er}, chap. V, du budget du même département, exercice 1838.

Mandons et ordonnons, etc.

91. — 18 FÉVRIER 1840. — *Loi relative à la libre réexportation des farines de froment étranger.* (Bull. offic., n. XIX.) (2).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété, et nous ordonnons ce qui suit (3) :

(1) Présentation à la chambre des représentants, le 3 février 1840. — *Monit.* du 12 février. — Rapport par M. Van Hoobrouck de Fiennes, le 7 avril. — *Monit.* des 8 et 9. — Adoption à l'unanimité des 65 membres présents, le 8 avril. — *Monit.* du 9.

Rapport au sénat par M. Dumon-Dumortier, le 15 avril. — *Monit.* du 14. — Adoption le même jour, par 26 voix contre deux. — *Monit.* du 14.

(2) Présentation à la chambre des représentants, le 2 mai 1839. — *Monit.* des 3 et 7 mai 1839.

— Rapport par M. Mast de Vries, le 5 déc. 1839. — *Monit.* des 6 et 10 décembre. — Discussion les 3 et 4 février 1840. — *Monit.* des 4 et 5 février. — Adoption le 4, par 49 voix contre 5. — *Monit.* du 5.

Rapport au sénat par M. Van Muysen, le 12 février 1840. — *Monit.* du 14. — Discussion les 12 et 15 février. — *Monit.* des 14 et 15 février. — Adoption le 13 par 28 voix contre 9. — *Monit.* du 15.

(3) « La loi présentée, a dit M. le ministre de